

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

Direction
du Secrétariat.

2^e Bureau

Arch 299615

V. Fournier
Paris, le 20 Novembre 1887.

Monsieur

J'aurais besoin, comme moyen de
~~contrôle~~, d'avoir la liste exacte des volumes
~~spéciaux~~ appartenant à la Collection
des ordonnances des Rois
de France, qui ont été attribués
par mon Administration à la
Bibliothèque de Nice

Je vous serai, en conséquence, obligé de
m'adresser le plus promptement possible
ladite liste, sur laquelle vous voudrez
bien indiquer en détail la toison de

Monsieur le Bibliothécaire de la ville
de Nice - Alpes Maritimes

chacun des volumes et fascicules qui
sont en votre possession.

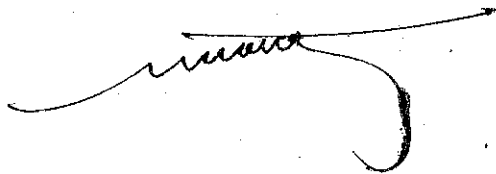
Recevez, Monsieur, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Ministre

de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Pour le Ministre et par son ordre:

Le Chef du 2^e bureau du Secrétariat,



P.S. Je vous prierais, en même temps, de
me signaler tous les volumes et fascicules qui
pourraient se trouver en double dans votre
collection.

Nice le 20 Février 1884

Monsieur le chef du N^o Bureau de Secrétariat
au Ministère de l'Instruction publique et des
Beaux-Arts à Paris.

Monsieur

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre
du 15 Février que par suite des recherches
faites avec soin dans la Bibliothèque de
Nice j'ai pu constater que la collection
des ordonnances des Rois de France attribuée
par Monsieur le Ministre à notre Bibliothèque
depuis l'annexion ne s'y trouve point

Nous possédons dans notre ancien fonds
de la Bibliothèque de Nice les ordonnances
des Rois de France dont j'ai l'honneur de
vous transmettre ci-joint la copie
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma

considération très-Distinguée Nice 12 Mars 1884
Messieurs le Sous chef du Bureau du Secrétariat
au Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux Arts
à Paris

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 29 Janvier
N^o 608 adressée à M. le Maire par laquelle vous
l'informez que votre mandataire M. Charles Bourmeil
libraire-éditeur à Paris a retiré le 21 Janvier 1884
du Dépôt des livres les ouvrages formant ensemble
six Volumes que le Ministère de l'Instruction Publique
et des Beaux Arts a accordés à la Bibliothèque
de Nice. Je me fais un devoir, Monsieur, de
vous donner avis de leur réception, de vous
en indiquer ci-dessous les titres et la toison.